

On ne peut douter que l'accommodement de la question grecque, dans le plus court délai possible, ne soit une chose de première importance, tant à l'égard de la Turquie et la Grèce que pour les puissances médiatrices de la Grande-Bretagne et de la France. Nous ne voulons pas nier non plus que les plus grands intérêts de la Turquie, pour ne pas dire son existence même, dépendent en quelque sorte des négociations entamées. Mais l'article dont nous parlons semble vouloir hâter l'accommodement immédiat de la question grecque, moins dans l'intention de confirmer l'indépendance de la Grèce, que pour mettre la France et principalement l'Angleterre en état de prendre une attitude menaçante vis-à-vis de la Russie; en d'autres termes, l'article veut donner à entendre que la disposition du cabinet anglais est hostile envers la Russie, et qu'il ne suffit pas des promesses de l'empereur Nicolas, qui a assuré qu'il ne cherchait ni démembrement ni conquête: une assertion semblable ne doit pas être mise en avant, sans réplique. On ne peut pas parler de la conquête de la Turquie, la Russie ayant désavoué explicitement et à plusieurs reprises une telle intention, il n'est pas nécessaire que les puissances interviennent pour prévenir un événement semblable. Quand on nous dit que la Russie a un grand intérêt d'écarter et de retarder l'accommodement de la querelle entre la Grèce et la Turquie, nous sommes autorisés à demander si l'on peut découvrir une telle intention dans son consentement d'être représentée par les plénipotentiaires de ses alliés, dans les négociations sur la Grèce qui doivent être reprises à Constantinople? En outre, on semble avoir oublié que nous allons, dans toute cette affaire, *pari passu* avec la France, et que toutes les deux puissances agissent d'après la même politique. Quant au blocus des Dardanelles, il est vrai que la Russie a déclaré, au commencement de la guerre, qu'elle ne pouvait pas exercer les droits d'une puissance belligérante dans la Méditerranée, mais lorsqu'elle a vu que son ennemi profitait de cette déclaration pour faire la guerre avec plus de vigueur, elle avait bien le droit de la retirer, et nous n'avions pas celui de l'en empêcher. Elle n'était donc pas inconséquente en déclarant qu'elle agissait d'après ses intentions primitives. Nous ne pouvions protester contre le blocus, sans condamner les mêmes principes qui nous avaient guidés invariablement.

Quant à l'état de l'Irlande, dont on a parlé, nous sommes sûrs qu'il n'aurait pas empêché le duc de Wellington d'adopter toutes les mesures que les intérêts et l'honneur de la Grande-Bretagne pouvait réclamer.

FRANCE.

Paris, 21 mai.

Si l'expédition d'Alger a lieu, ce sera, dit-on, le maréchal Maison qui en aura le commandement; l'escadre serait commandée par l'amiral de Rigny. On ajoute que le point de ralliement de l'expédition serait fixé à Carthagène. (*Constitut.*)

— Voici les dispositions principales du projet de loi sur les douanes, présenté aujourd'hui à la chambre des députés:

Importations. — Les droits actuels sur les fers en barres et fonte brute et épurée, maintenus jusqu'au 1^{er} janvier 1835, seront alors réduits d'un dixième. Au 1^{er} janvier 1840, ils subiront une nouvelle réduction d'un dixième. Le droit maximum sur la fonte brute ne sera perçu sur la frontière du nord, que de la mer jusqu'à la Sambre, Maubeuge compris. La fonte brute surcarbonnée pour moulerie, pourra entrer au droit réduit de 7 francs les 100 kil., quand elle sera destinée à des fabricans de machines et non autrement, à charge d'acquies à caution.

Le sucre brut étranger paiera à l'entrée 76 fr. les 100 kil., au lieu de 95 fr., droit actuel, mais par navires français seulement.

Chevaux, 75 fr. par tête pour toute espèce, même poulains; précédemment 50 fr. et 15 fr. pour les poulains.

Exportations. — Les droits de sortie sur les chevaux, de 5 à 20 fr. entiers; 4 à 10 fr. hongres; 3 à 12 et 50 fr. jumens, suivant la taille, 4 pieds 6 pouces entraînant le maximum du droit.

Vins en futaille, un centime l'hectolitre, au lieu de 25 cent.; en bouteille, au lieu de 50 cent. à 1 fr. 50 cent.

Du 22. — Dans le courant d'avril, il est arrivé à Marseille 12,000 plants de la vigne qui produit les raisins dits de Corinthe, qui, d'après l'ordre du ministre de l'intérieur, devaient être répartis dans les départemens suivans; savoir: Aude, 1,000; Bouches-du-Rhône, 3,000; Corse, 1,000; Gard, 1,000; Hérault, 1,000; Pyrénées-Orientales, 1,000; Var, 3,000; Vaucluse, 1,000.

— La veuve du général Mallet vient de mourir à Paris. Elle était réduite à une affreuse indigence par suite de la confiscation des biens de son mari, lorsqu'elle parvint à faire tenir au roi Louis XVIII la pétition suivante: « Sire, mon mari, le général Mallet a succombé le 23 octobre 1812, en combattant pour la cause de l'humanité et de la liberté; j'ose demander à V. M. la pension due aux veuves des militaires morts sur le champ de bataille. »

PAYS-BAS.

Bruxelles, 23 mai.

Par arrêté du 28 avril dernier, n° 22, S. M. a accordé des subsides de 300 flor. chacun, à deux communes de la province du Hainaut, pour construction et réparation de salles d'écoles.

— Le roi de Danemarck a ordonné que les navires nationaux et étrangers qui jusqu'ici, en passant le Sund, étaient obligés de saluer la forteresse de Cronenbourg, en baissant les voiles, seront dorénavant exemptés de cette formalité qui souvent était difficile à exécuter, par l'état des vents ou du courant.

Du 24. — Le lendemain du départ du roi pour Anvers, S. M. la reine se mettra en route, dit-on, pour Bonn.

Le roi, dans sa route, visitera, à Malines, la nouvelle manufacture de schalls de cachemire, établie dans cette ville.

S. M. honorera, mardi, mercredi et jeudi, la ville d'Anvers de son auguste présence.

Le roi arrivera le 26, vers deux heures de l'après-midi, par la porte de Malines.

Le jour suivant, après que S. M. aura donné audience aux autorités, elle visitera les principales institutions.

S. M. partira par l'Escaut pour Gand, où elle est attendue vendredi prochain, et y séjournera les samedi et dimanche. Une compagnie d'élite de la garde communale y fera le service au palais. S. M. partira lundi prochain pour Bruges. Les 4 et 5 du mois prochain, le roi visitera de nouveau la Flandre orientale.

— La commission nommée par le roi pour résoudre les questions relatives à l'enseignement supérieur a tenu et tient encore de nouvelles séances. Il paraît qu'elles sont consacrées à la révision des procès-verbaux qui sont d'une épaisseur énorme. On les dit parfois fort animées.

— La commission nommée en dernier lieu pour examiner l'état de l'enseignement moyen et spécifier les changemens à y faire, est sur le point d'achever ses travaux.

Du 25. — Une lettre de Paris, en date du 19 courant, annonce que d'après des bruits répandus dans plusieurs cercles de la capitale, le roi Ferdinand VII aurait offert au gouvernement français de faire entrer 20,000 Espagnols en Portugal pour renverser don Miguel, sans autre condition que la réduction à moitié de la somme dont il reste redevable à la France. On ajoute que le ministère ne serait pas éloigné d'accepter cette proposition, malgré les clameurs auxquelles il faudra s'attendre de la part de l'extrême droite, si l'on était certain que ce plan rencontrerait d'insurmontables obstacles du côté de l'Angleterre.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, 27 mai.

La solennité de l'octave de l'octave de Notre-Dame a été célébrée dimanche dernier, avec la pompe séculaire qui, à cette époque, est en possession d'attirer dans nos murs un concours innombrable de fidèles et de curieux. L'ordre qui doit régner dans les cérémonies de ce jour n'a pas été troublé un instant, quoique, comme il arrive toujours, quelques amis du bien d'autrui se soient glissés jusques dans les rangs les plus avancés du cortège. Une montre a été adroitement soustrée du gousset d'un pieux vieillard pendant qu'il s'agenouillait devant un des repositoires et au moment même de la bénédiction. D'autres larcins de moindre importance ont eu lieu dans la foule des campagnards. Du reste, jamais plus de monde n'était accouru à cette grande solennité, et un bal de société a terminé, avec l'aurore du 25, la brillante journée qui avait commencé le 24 par le plus beau tems possible.

— Nous tenons de bonne source qu'en exécution d'une résolution de la diète de Francfort, un palais sera construit sur l'emplacement du magasin à poudre de Marie-Thérèse, pour le logement du gouverneur militaire de la forteresse. On ne pouvait choisir pour un pareil monument un emplacement plus favorable. L'hôtel-de-ville devant être placé en face, sur la place Guillaume, les deux édifices de construction moderne que possédera notre ville seront placés en regard l'un de l'autre, et la